

## LE MOT DU TRÉSORIER

Comme chaque année je vous fais part que le montant de la cotisation 2022 reste inchangée.

- \*Personne seule..... : 30€
- \*Conjoint ou veuve.....:10€
- \*Membre d'honneur... :. de 50€ à illimité

Règlement par chèque à l'ordre de : AAATV-SNCF NÎMES  
9 Rue des Jardins D'Yves  
30360 NERS

### BONNE FÊTES à TOUTES et TOUS et à bientôt.

Si vous pensez être absent lors de l'A.G. du 12 février 2022, veuillez nous renvoyer le pouvoir ci-dessous avant le 31 janvier 2021.

.....

### POUVOIR

Je soussigné.....  
Demeurant à.....  
Donne pouvoir à Mme/Mr.....  
Pour me représenter et prendre en mon nom toutes les décisions utiles au cours de l'A.G. du samedi 12 février 2022.

Fait à ..... le ..../..../2022.

Mention manuscrite : .....Signature.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite : Bon pour Pouvoir.

\*\*\*\*\*

### BULLETIN D'INSCRIPTION A LA GALETTE

Nom.....Prénom.....

A la GALETTE nombre de personnes.....

### JOINDRE LE CHÈQUE A L'ORDRE DE : AAATV-SNCF NÎMES

AAATV-SNCF NÎMES  
9 Rue des Jardins D'Yves  
30360 NERS